



VILLE DE
LARAGNE-MONTÉGLIN

Laragne-Montéglin, le 12 mars 2024

Procès Verbal
du

CONSEIL MUNICIPAL
Du 25 mars 2024

Le vingt-cinq mars deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué le douze mars, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de M. Jean-Marc DUPRAT, Maire en exercice.

Etaient présents : 20

Jean-Marc DUPRAT, Martine GARCIN, Michel JOANNET, Gino VALERA, Sylvie ARNAUD-GODDET, Laurent MAGADOUX, Franca PERILLOUS, Christian DECORY, Pierre RICHAUD, Isabelle MOULIN, Pierre SEINTURIER, Dominique COUTTON, Kevin QUEYREL, Stephanie AILHAUD-ASSEMAT, Jean Pierre PETRICCA, Ingrid CLARES, Maurice BRUN, Vincent BERCHAUD, Karine GARCIN, Rene PROVANSAL,

Absents ayant donné pouvoir : 6

Fabienne RAUD à Franca PERILLOUS
Michele MAFFREN à Christian DECORY
Dominique MICHELENA à Gino VALERA
Anne TRUPHEME à Vincent BERCHAUD
Véronique PLAIGE à Karne GARCIN
Patrice OLIVET à Pierre RICHAUD

Absents non représentés : 1

Aurelie THILLIER

Soit 20 présents et 26 votants

Secrétaire de séance :

M. Kévin Queyrel

19h30, M. le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée si les conseillers ont bien les documents de travail fournis en commission.

Il laisse la parole à M. Kévin Queyrel, qui procède à l'appel.

Avant de commencer l'ordre du jour, M. le Maire souhaite rappeler mémoire d'un ancien conseiller municipal, Ninou Marcelin, décédé brutalement ces dernières semaines.

Délibérations

FINANCES

1. Compte Financier Unique 2023

Rapporteur : M. Christian DECORY

Vu le rapport du 11 mars 2024, exposant ce qui suit :

L'an passé, la Ville de Laragne s'est portée candidate à l'expérimentation du CFU ouverte pour les collectivités territoriales et leurs groupements volontaires.

Le CFU a vocation à devenir la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Le Conseil va donc délibérer, pour la 1ère fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion. Le CFU est présenté pour le budget principal ainsi que pour tous les budgets annexes.

Les résultats, pour l'exercice 2023, des CFU sont présentés pour chaque budget tous mouvements (réels et ordres). Les CFU sont accompagnés d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

a) Le budget Général

Le résultat global de clôture du compte de gestion du comptable public, pour le budget général, s'établit pour l'exercice 2023 à + 393 633,28 €

Le solde d'exécution du budget général pour l'exercice 2023 s'établit comme suit :

Année 2023	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	4 304 506,02 €	4 525 969,23 €	221 463,21 €
Section d'investissement	1 348 597,92 €	1 024 774,12 €	- 323 823,80 €
Résultat global 2023			- 102 360,59 €

Le report de l'exercice 2022 s'établit comme suit :

Excédent de fonctionnement 2022, (laissé en fonctionnement)	330 124,07 €
Excédent d'investissement 2022	165 869,80 €
Résultat à nouveau 2022	495 993,87 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 est :

Excédent fonctionnement 2023	551 587,28 €
Déficit investissement 2023	- 157 954,00 €
Résultat à nouveau (Excédent global)	393 633,28 €

b) Le budget annexe – Eau Potable

Le résultat global de clôture du compte de gestion du comptable public, pour le budget général, s'établit pour l'exercice 2023 à + 547 215,84 €

Le solde d'exécution du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2023 s'établit comme suit :

Année 2023	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	365 482,26 €	307 668,97 €	- 57 813,29 €
Section d'investissement	378 029,13 €	174 130,80 €	- 203 898,33 €
Résultat global 2023 (déficit)			- 261 711,62 €

Le report de l'exercice 2022 s'établit comme suit :

Excédent de fonctionnement 2022	154 857,29 €
Excédent d'investissement 2022	654 070,17 €
Résultat à nouveau (excédent global)	808 927,46 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 est :

Excédent fonctionnement 2023	97 044,00 €
Excédent investissement 2023	450 171,84 €
Résultat à nouveau (excédent global)	547 215,84 €

c) Le budget annexe – Assainissement

Le résultat global de clôture du compte de gestion du comptable public, pour le budget général, s'établit pour l'exercice 2023 à + 343 567,96 €

Le solde d'exécution du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2023 s'établit comme suit :

Année 2023	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	251 559,89 €	217 314,10 €	- 34 245,79 €
Section d'investissement	193 606,01 €	97 667,19 €	- 95 938,82 €
Résultat 2022 (déficit)			-130 184,61 €

Le report de l'exercice 2022 s'établit comme suit :

Excédent de fonctionnement 2022	31 038,45 €
Excédent d'investissement 2022	442 714,12 €
Résultat à nouveau (excédent global)	473 752,57 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 est :

Déficit fonctionnement 2023	- 3 207,34 €
Excédent investissement 2023	346 775,30 €
Résultat global 2023 (excédent)	343 567,96 €

d) Le budget annexe – Maison de Santé

Le résultat global de clôture du compte de gestion du comptable public, pour le budget général, s'établit pour l'exercice 2023 à + 243 380,74 €

Le solde d'exécution du budget annexe de la Maison de Santé pour l'exercice 2023 s'établit comme suit :

Année 2023	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	2 505,24 €	- €	- 2 505,24 €
Section d'investissement	101 186,52 €	347 072,50 €	245 885,98 €
Résultat global 2023			243 380,74 €

Le report de l'exercice 2022 s'établit comme suit :

Excédent de fonctionnement 2022	- €
Excédent d'investissement 2022	- €
Résultat à nouveau (excédent global)	- €

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 est :

Déficit fonctionnement 2023	- 2 505,24 €
Excédent investissement 2023	245 885,98 €
Résultat à nouveau (excédent global)	243 380,74 €

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur le Compte Financier Unique (CFU) 2023 du budget général et ses budgets annexes. Le vote par le Conseil des CFU constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2023.

Débat et Complément :

M. René Provansal souhaite intervenir concernant les délibérations 1&2 :

Cette délibération 1 telle que présentée selon les règles du CFU regroupe l'ensemble des dépenses comptabilisées au sein des budgets général et annexes au cours de l'année 2023. Avant de passer au vote notre groupe veut rappeler que lors du vote du budget primitif 2023 nous avons voté contre les budgets de la MSP et de la Médiathèque, nous maintiendrons d'ailleurs cette position lors du BP 2024.

Par contre nous estimons que la gestion comptable de l'exercice 2023 reflète maîtrise du processus et sincérité et à ce titre nous voterons favorablement les délibération 1 et 2 proposées ce jour.

Conformément aux dispositions du CGCT, dans les séances où le CFU est débattu, le Conseil Municipal élit son Président. M. Christian DECORY assure cette Présidente.

En conséquence, M. le Maire se retire pour le vote.

Vu ledit dossier et ses annexes :

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :

- Donner acte de la présentation du CFU 2023 pour le budget principal et ses budgets annexes ;
- Arrêter pour 2023, les CFU de la commune de Laragne tel que présenté ci-dessus ;
- Autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents constituant les CFU 2023, en vue de leur transmission au contrôle de légalité et au service de la DGFIP ;

Vote à l'unanimité

BUDGET GENERAL

2. Budget général / Reprise et affectation du résultat 2023

Rapporteur : M. Christian DECORY

Le résultat 2023 de la section de fonctionnement du budget général s'élève à + 393 633,28 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter ce résultat comme suit :

RAR 2023	- 42 420,32 €
Virement à sect° au 1068 (déficit + RAR)	- 200 374,32 €
Solde section inv. au 001	- 157 954,00 €
Solde section fonct° au 002	351 212,96 €

Vote à l'unanimité

3. Budget primitif 2024 – Budget Général

Rapporteur : M. Christian DECORY

Vu la commission municipale élargie en date du lundi 11 mars 2024,
Vu les rapports et annexes transmis,
Vu le rapport Note de Synthèse du Budget Primitif, en annexe de la présente

M. le Maire présente au Conseil Municipal les grands principes qui ont permis la constitution du budget primitif 2024, sur la base des documents joints en annexe, et laisse ensuite la parole à M. DECORY, Adjoint Délégué aux Finances, pour détailler les propositions budgétaires.

Débat et compléments :

M. René Provansal souhaite intervenir sur la présentation des budgets primitifs et demande au Maire pourquoi les emprunts votés en fin d'année n'apparaissent pas au tableau des emprunts (MSP 700K€, médiathèque 300K€ et Assainissement 500K€).

M. le Maire répond que le tableau correspond aux emprunts en date du 31 décembre 2023.

M. Vincent Berchaud ne souhaite pas revenir sur les décisions passées.

Il soutient les projets à destination de la jeunesse et préfère très largement un second policier municipal et des éducateurs de rues, aux caméras.

M. le Maire y adhère mais répond que les caméras sont un complément indispensable à la fourniture de preuve pour condamner les délinquants.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer au chapitre sur le budget primitif 2024.

Vote :

Pour : 20 voix Majorité

Contre : 6 voix – M. Maurice Brun, M. Vincent Berchaud et son pouvoir, Mme Karine Garcin et son pouvoir, M. René Provansal.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Mme Martine GARCIN s'excuse mais est contrainte de quitter la séance. Elle donne procuration à M. Jean Marc DUPRAT.

4. Budget annexe Eau / Reprise et affectation du résultat 2023

Rapporteur : M. Christian DECORY

Le résultat 2023 de la section de fonctionnement du budget annexe de l'eau s'élève à + 547 215,84 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter ce résultat comme suit :

RAR 2023	- 47 586,78 €
Virement à sect° au 1068 (déficit + RAR)	- €
Solde section inv. au 001	450 171,84 €
Solde section fonct° au 002	97 044,00 €

Vote à l'unanimité

5. Budget primitif 2024 – Budget annexe de l'eau

Rapporteur : M. Christian DECORY

Vu la commission municipale élargie en date du lundi 11 mars 2024,
Vu les rapports et annexes transmis,

M. le Maire présente au Conseil Municipal les grands principes qui ont permis la constitution du budget primitif 2024, sur la base des documents joints en annexe, et laisse ensuite la parole à M. DECORY, Adjoint Délégué aux Finances, pour détailler les propositions budgétaires.

Débat et compléments :

M. René Provansal rappelle le rendement de 62%, obtenu en 2022 et demande celui de 2023. M. le Maire répond qu'il n'en a pas connaissance et que celui-ci figurera au RPQS.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer **au chapitre** sur le budget primitif 2024 – Budget Annexe Eau.

Vote à l'unanimité

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

6. Budget annexe Assainissement / Reprise et affectation du résultat 2023

Rapporteur : M. Christian DECORY

Le résultat 2023 de la section de fonctionnement du budget annexe de l'assainissement s'élève à + 343 567,96 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter ce résultat comme suit :

RAR 2023	- 6 966,81 €
Virement à sect° au 1068 (déficit + RAR)	- €
Solde section inv. au 001	346 775,30 €
Solde section fonct° au 002	- 3 207,34 €

Vote à l'unanimité

7. Budget primitif 2024 – Budget annexe de l'assainissement

Rapporteur : M. Christian DECORY

Vu la commission municipale élargie en date du lundi 11 mars 2024,
Vu les rapports et annexes transmis,

M. le Maire présente au Conseil Municipal les grands principes qui ont permis la constitution du budget primitif 2024, sur la base des documents joints en annexe, et laisse ensuite la parole à M. DECORY, Adjoint Délégué aux Finances, pour détailler les propositions budgétaires.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer au chapitre sur le budget primitif 2024 – Budget Annexe Assainissement.

Vote à l'unanimité

BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE SANTE
--

8. Budget annexe MSP / Reprise et affectation du résultat 2023

Rapporteur : M. Christian DECORY

Le résultat 2023 de la section de fonctionnement du budget annexe de la Maison de Santé s'élève à + 243 380,74 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter ce résultat comme suit :

RAR 2023	- €
Virement à sect° au 1068 (déficit + RAR)	- €
Solde section inv. au 001	245 885,98 €
Solde section fonct° au 002	- 2 505,24 €

Vote :

Pour : 20 voix Majorité

Contre : 6 voix – M. Maurice Brun, M. Vincent Berchaud et son pouvoir, Mme Karine Garcin et son pouvoir, M. René Provansal.

9. Budget primitif 2024 – Budget annexe de la Maison de Santé

Rapporteur : M. Christian DECORY

Vu la commission municipale élargie en date du lundi 11 mars 2024,
Vu les rapports et annexes transmis,

M. le Maire présente au Conseil Municipal les grands principes qui ont permis la constitution du budget primitif 2024, sur la base des documents joints en annexe, et laisse ensuite la parole à M. DECORY, Adjoint Délégué aux Finances, pour détailler les propositions budgétaires.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer au chapitre sur le budget primitif 2024 – Budget Annexe Maison de Santé.

Débat et compléments :

M. René Provansal intervient et interroge M. le Maire sachant que l'on connaît le montant subventionné 347 k€ en 2023 et 1 537 k€ attendu 2024 mais pouvez-vous nous préciser les différentes subventions demandées leurs montants et leurs conditions de versement.

M. le Maire répond que toutes les demandes de subventions ont fait l'objet de décision avec un compte rendu en conseil. Il tient à la disposition des conseillers ces informations en mairie. La part d'autofinancement correspond au prêt contracté. Les conditions de versements sont quant à elles variables selon le partenaire financier et décrites dans les arrêtés attributifs.

Vote :

Pour : 20 voix Majorité

Contre : 6 voix – M. Maurice Brun, M. Vincent Berchaud et son pouvoir, Mme Karine Garcin et son pouvoir, M. René Provansal.

Questions diverses

M. le Maire donne la parole à M. Maurice Brun qui souhaite des informations sur le transfert de l'eau et de l'assainissement

Avant de répondre, M. le Maire donne la parole à M. Vincent Berchaud sur un autre sujet.

M. Vincent Berchaud qu'il a eu connaissance que l'antenne technique de Laragne serait sur le point de fermer à la faveur d'un renforcement depuis La Saulce et Veynes.

A cette information, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'interroger M. le Vice-Président en charge des routes. Il prend lecture de sa proposition de lettre, pour avoir confirmation ou non de ses interrogations.

M. Maurice Brun propose que le Maire écrive au Président et mette en copie le Vice-Président. Le Maire valide et mettra également en copie de ce courrier les Maires du Canton.

Concernant le transfert de l'eau et de l'assainissement, M. le Maire annonce que si la position de plusieurs Maire a changé depuis les dernières années, la sienne reste la même.

Toutefois, il propose d'étudier le transfert a « plus petite échelle », le syndicat existant. Cela pourrait concerner les quelques communes qui dispose déjà de relations étroites dans le domaine de compétence.

